

*Question présentée par le député :*

*M. Christian Dandrès*

*Date de dépôt : 19 septembre 2018*

## **Question écrite**

### **Mise en œuvre de l'article 56A RCI (assainissement énergétique des bâtiments)**

L'article 56A RCI relatif à l'assainissement des embrasures en façade stipule que, d'ici au 31 janvier 2016, les propriétaires devaient procéder à des mesures d'assainissement.

Le Conseil d'Etat avait décidé que des dérogations étaient possibles lorsque les travaux étaient jugés disproportionnés. Les propriétaires pouvaient également solliciter des prolongations du délai pour ces assainissements.

Mes questions sont les suivantes :

- *Combien de dérogations ont été octroyées en comparaison du nombre total de mesures requises ?*
- *Combien de prolongations ont été sollicitées, combien d'entre elles ont été accordées et pour quelle durée en moyenne ?*